

crits); le 10 octobre 1821, par 150 voix (234 voix, 273 inscrits); le 6 mars 1824, par 163 voix (263 votants, 291 inscrits). Il ne cessa de figurer dans la majorité royaliste et approuva toutes les mesures proposées par les ministres. En 1824, il devint gentilhomme de Monsieur à la place de son père décédé. Nommé pair de France par M. de Villèle le 5 novembre 1827, il ne se fit remarquer à la Chambre haute que par son dévouement aux ministres, et rentra dans la vie privée, après les Journées de juillet, en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte. Collaborateur assidu de la *Quotidienne*, M. de Sesmaisons a eu outre publié : *Le chant des martyrs* (1826), sur l'affaire de Quiberon; *Opinion dans la discussion sur la loi de la presse* (1827); *Opinion sur la loi départementale* (1829); *Opinion dans la discussion sur la dotation de la Chambre des pairs, à l'article relatif à la transmission* (1829), et quelques autres brochures.

SESSAISONS (CLAUDE-LOUIS-GABRIEL-DONATIEN, COMTE DE), député de 1827 à 1830 et pair de France, né à Saint-Pierre d'Esconblac (Loire-Inférieure) le 23 décembre 1781, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 29 avril 1842, « fils de haut et puissant seigneur Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien de Sesmaisons, comte de Sesmaisons, mestre de camp en second du régiment de cavalerie de sa majesté, seigneur d'Esconblac, de l'Esnerac, Frénoecart, Villesavari, Saint-André, Ustet et autres lieux, et de haute et puissante dame Renée-Modeste de Goyon de Vauduran », et cousin du précédent, émigra avec sa famille à la Révolution, et prit du service dans l'armée anglaise. Revenu en France sous l'Empire et appelé au commandement de la garde nationale de Maine-et-Loire, il salua avec joie le retour des Bourbons qui le nommèrent colonel-chef d'état-major de la 1^{re} division d'infanterie de la garde royale. En mars 1816, il fut rapporteur du conseil de guerre chargé de juger l'amiral Lincol et l'adjudant commandant Boyer, et, en cette qualité, laissa à la discrétion du conseil le choix des peines à appliquer aux accusés. Il fit, comme maréchal de camp dans le corps de Lauriston, la campagne d'Espagne, et fut promu grand d'Espagne par le roi Ferdinand. Il devint ensuite gentilhomme de la chambre de Charles X et commandeur de la Légion d'honneur. Élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège de la Loire-Inférieure, par 133 voix (230 votants, 274 inscrits), il prit place dans la majorité, tout en protestant contre la qualification de partisan de M. de Villèle que lui appliqua le *Journal des Débats*. Bien qu'il se fût abstenu sur l'Adresse des 221, il se montra favorable au gouvernement de Louis-Philippe. Admis, le 6 septembre 1830, à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son beau-père, le chevalier Dambray décédé, par application d'une ordonnance royale du 23 décembre 1823, il prit place parmi les conservateurs et défendit jusqu'à sa mort les principes monarchiques.

SESSAISONS (ROGATIEU-LOUIS-OLIVIER, COMTE DE), représentant en 1848 et en 1849, né à Paris le 24 février 1807, mort au château de la Desnerie le 14 février 1871, d'une vieille famille bretonne, et neveu du comte Humbert de Sesmaisons (*Voy. plus haut*), entra (1824) à l'École militaire de Saint-Cyr, à l'École d'état-major en 1826, fut nommé lieutenant au 5^e hussards en 1828, prit part au siège d'Alger et

donna sa démission (1830) pour ne pas prêter serment à Louis-Philippe. Retiré dans ses propriétés, il s'occupa d'agriculture, fut élu membre du conseil général de la Loire-Inférieure, et devint un des chefs du parti légitimiste dans ce département. Le 23 avril 1818, il fut élu représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Constituante, le 6 sur 13, par 85,801 voix (124,699 votants, 153,494 inscrits). Il prit place à droite, fit partie du comité de la marine, et vota constamment avec le groupe des royalistes purs, contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causse, contre le maintien de l'état de siège, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour la sanction de la Constitution par le peuple, contre le droit au travail, contre l'ensemble de la Constitution. Il s'abstint volontairement dans le scrutin sur l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, et se prononça encore pour la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 11, par 79,283 voix (148,353 inscrits), il fit partie de la majorité conservatrice, appuya l'expédition romaine, la loi sur l'enseignement et les restrictions apportées au suffrage universel, et ne se rallia point à la politique particulière de L.-N. Bonaparte. Il protesta contre le coup d'état du 2 décembre 1851, fut enfermé quelques jours à Vincennes et rentra dans la vie privée. Candidat au Corps législatif le 29 février 1853, dans la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure, il ne réunit que 309 voix. Le 8 février 1871, il obtint encore, sans être élu, 22,987 voix sur 95,897 votants. Réélu conseiller général en octobre 1871, président du conseil général l'année suivante, il siégea à l'Assemblée départementale jusqu'à sa mort.

SEURRAT DE LA BOULLAYE (JACQUES-ISAAC), député en 1789, né à Orléans (Loiret) le 22 août 1728, mort à Orléans le 14 février 1803, était conseiller au bailliage d'Orléans à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 2 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Orléans, se montra d'abord disposé à accepter les réformes, mais ne tarda pas à blâmer leur exagération. Il prit part aux discussions sur la réorganisation judiciaire, alla en députation chez le roi, vota contre la constitution civile du clergé, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de la Constituante. Il vécut ensuite dans la retraite, émigra, rentra en France à l'époque du Consulat, et revint à Orléans où il mourut.

SEVAISTRE (PIERRE-HENRI), député de 1837 à 1839, né à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 1^{er} février 1801, mort à Elbeuf le 26 février 1851, était manufacturier à Elbeuf et président du tribunal de commerce, lorsqu'il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 4^e collège de Rouen, par 402 voix sur 797 votants et 908 inscrits. Il siégea à gauche, vota contre l'Adresse de 1839, et fut, dit un biographe, « le seul député indépendant de la ville de Rouen ». Il échoua, aux élections du 2 mars 1839, avec 406 voix contre 477 à l'élu, M. Grandin, et ne fut pas plus heureux, le 9 juillet 1842, avec 311 voix contre 593 au député sortant, réélu, M. Grandin.

SEVAISTRE (LOUIS-PAUL), représentant du

peuple en 1848 et en 1849, né à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 20 novembre 1802, mort à la Chapelle (Gauthier (Eure) le 7 mai 1883, parent du précédent, était comme lui manufacturier filateur à Elbeuf. Président du tribunal de commerce, commandant de la garde nationale, il montra de l'énergie dans la répression des troubles d'Elbeuf en 1848, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 11, par 52,773 voix sur 99,709 votants. Il prit place au centre, fit partie du comité du travail, attaqua le projet relatif aux ateliers nationaux, qu'il qualifia de « colossale genseurle; nous connaissons bientôt, dit-il, l'égalité du malheur et de la misère; » combattit le décret du 2 mars sur les heures de travail; demanda, sur l'article 43 de la Constitution, la nomination du président de la République par l'Assemblée sur une liste de candidats élus par le suffrage universel, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi contre les attroupements, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, contre la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Kéroux, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'ordre du jour Oudinot, pour l'interdiction des clubs, contre l'annulation des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de l'Eure à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, par 56,463 voix sur 93,065 votants et 125,952 inscrits, il reprit sa place dans la majorité, avec laquelle il vota pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel; hostile à la politique personnelle du prince L. Napoléon, il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de décembre 1851. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. Paul Sevaistre accepta la candidature qui lui fut offerte dans l'arrondissement de Bernay: « Je consacrerai, disait-il dans sa profession de foi, le peu de forces qui me restent à faire triompher dans la politique du gouvernement un système qui, par sa modération et à l'aide de lois sagement progressives, tendrait à rallier à la République tous ses adversaires. » Il échoua avec 3,763 voix contre 9,939 à l'élu, M. Janvier de la Motte, et 2,187 à M. Join-Lambert, et renonça dès lors à la vie politique.

SEVAISTRE (LÉON-MATHIEU), député de 1885 à 1889, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 10 février 1840, grand propriétaire dans l'arrondissement d'Elbeuf, et conseiller municipal de cette ville, s'engagea comme volontaire dans un bataillon de chasseurs au début de la guerre de 1870, et assista (décembre) aux combats autour d'Orléans. De retour à Elbeuf, il devint adjoint, puis maire (1875), et conseiller général (1880). Candidat conservateur, lors de l'élection partielle du 30 avril 1882, motivée dans la 1^{re} circonscription d'Evreux par le décès de M. Lepouzé, il échoua, au second tour (14 mai), avec 6,152 voix contre 7,898 au candidat républicain élu, M. Bully. Les élections au scrutin de liste du 4 octobre 1885 lui furent plus favorables: il fut porté sur la liste conservatrice de l'Eure, il fut élu, le 4^e sur 6, par 44,798 voix sur 86,584 votants et 106,593 inscrits. Il prit place au centre droit, suivit une politique conserva-

trice sans nuance monarchique, appuya les surtaxes sur les céréales, se prononça contre la politique scolaire et coloniale des ministres, et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

SÉVENNE (JEAN-RAYMOND), député en 1791, né le 6 avril 1743, mort à une date inconnue, était homme de loi à Marvejols, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Lozère à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, à la pluralité des voix. Il parut une seule fois à la tribune pour faire décréter l'accusation de Charrier. Nommé receveur particulier sous le Directoire, il fut, en l'an VII, l'un des commissaires de l'emprunt contre l'Angleterre.

SEVESTRE DE LA METTERIE (ACHILLE-JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS), né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 13 janvier 1753, mort au château de Liverly (Seine-et-Marne) le 6 avril 1816, fut, avant la Révolution, commis au greffe des Etats de Bretagne. Il adopta les idées nouvelles, devint greffier du tribunal de Rennes, se montra des plus exaltés comme chef du club des Jacobins de Rennes (juillet 1792), et fut élu, le 5 septembre suivant, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention nationale, le 4^e sur 10, à la pluralité des voix. Il siégea à la Montagne, s'opposa à ce que Louis XVI pût se choisir un ou plusieurs conseils, et répondit, lors du jugement du roi, au 3^e appel nominal: « Je ne connais point cette justice qui fléchirait devant un coupable élevé, tandis que tous doivent fléchir devant elle. Je vote pour la mort. » Il se prononça en outre contre l'appel et contre le sursis. Envoyé en mission dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, il prit des mesures rigoureuses; de retour à la Convention, il défendit Garat, combattit une motion contre les marchands qui se vendaient un prix trop élevé, se prononça contre Robespierre, attaqua les terroristes après thermidor, entra, le 15 germinal an III, au comité de sûreté générale, dénonça Forestier, fut chargé d'un rapport contre Romme et ses amis, fit changer la dénomination de comités révolutionnaires en celle de comités de surveillance, et provoqua des mesures contre les journaux. Après la session, il fut nommé messenger d'Etat au Conseil des Cinq-Cents. Le 21 floréal an IV, il fut un des sept ex-conventionnels désignés pour compléter le conseil des Cinq-Cents. Mais le Conseil des Anciens, dans sa séance du 15 prairial suivant, refusa de sanctionner cette résolution. Sevestre de la Metterie resta messenger d'Etat au Corps législatif, jusqu'en 1815. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia à Bruxelles, où il fonda un pensionnat qu'il céda plus tard à son fils. Il demanda plusieurs fois au gouvernement royal l'autorisation de rentrer en France, alléguant notamment (supplique du 24 mai 1819) « qu'il n'avait jamais rien sollicité de Napoléon ni de sa ridicule dynastie. » La révolution de 1830 lui rouvrit les portes de la France.

SEVIN (JEAN-CHRYSOSTOME DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 24 novembre 1756, mort à Agen

le 12 février 1834, « fils de M. Armand-Joseph de Sévin, chevalier, et de dame Sereanne Bonot de Latuque », était maire de la ville d'Agen. Le 15 mai 1815, le grand collège du Lot-et-Garonne l'envoya comme représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 30 voix sur 48 votants. Sa carrière politique prit fin avec la session.

SÉVIN-MOREAU (AIMÉ-PIERRE-HONORÉ), député de 1830 à 1831 et de 1834 à 1846, né à Gily (Loiret) le 5 septembre 1786, mort à Orléans (Loiret) le 18 juillet 1868, négociant à Orléans, maire et président du tribunal de commerce de cette ville, fut élu, le 21 octobre 1830, député du 1^{er} arrondissement électoral du Loiret (Orléans), en remplacement de M. de Cormenin démissionnaire, par 334 voix (560 votants, 803 inscrits), contre 209 à M. Cournot; il parut alors se ranger dans l'opposition, ne se représenta pas en 1831, et fut ensuite successivement réélu dans le 3^e collège du même département (Orléans extra-muros), le 21 juin 1834, par 184 voix (312 votants, 393 inscrits), contre 127 à M. Jousselin; le 4 novembre 1837, par 226 voix (378 votants, 511 inscrits); le 2 mars 1839, par 266 voix (445 votants); le 9 juillet 1842, par 239 voix (443 votants, 589 inscrits), contre 203 à M. Danicourt. M. Sévin-Moreau avait pris place parmi les ministériels; il fut un des 221 députés qui soutinrent le cabinet Molé en 1839, et il vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires. Il quitta la vie politique aux élections de 1846.

SEYDOUX (JEAN-JACQUES-ÉTIENNE-CHARLES), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Vevey (Suisse) le 6 juillet 1796, mort à Bongival (Seine-et-Oise) le 11 août 1875, s'établit au Cateau comme manufacturier. Il se fit naturaliser français, entra dans l'armée (11 février 1814), fut lieutenant aux gardes du corps, compagnie d'Havré (28 octobre 1815), passa brigadier (1^{er} avril 1817), et prit sa retraite en 1823 avec le grade de capitaine. Il se mit alors à la tête de la grande fabrique de mérinos de M. l'arable, pair de France, au Cateau, devint (1830-1850) colonel de la garde nationale du Cateau, et conseiller général (1848). Élu, le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 3^e sur 24, par 93,582 voix (133,521 votants, 290,196 inscrits), il s'associa à toutes les mesures votées par la majorité monarchiste, et donna son appui à la politique du prince-président. Partisan du coup d'État du 2 décembre, il fit partie de la Commission consultative, et, le 29 février 1852, entra, sous les auspices du gouvernement, au Corps législatif, comme député de la 7^e circonscription du Nord, avec 29,160 voix sur 29,677 votants (45,420 inscrits). Il participa au rétablissement de l'Empire, opina constamment avec la majorité dynastique, et fut réélu successivement, toujours comme candidat officiel: le 22 juin 1857, par 31,537 voix (31,784 votants, 45,087 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 21,368 voix (22,726 votants, 32,284 inscrits); le 24 mai 1869, par 16,096 voix (28,519 votants, 32,891 inscrits). Cette dernière fois, la lutte avait été assez vive, et le candidat indépendant, M. Corne, avait réuni 12,255 suffrages. Il vota pour la guerre contre la Prusse, et ne reparut plus sur la scène politique après le 4 septembre. M. Seydoux était

maire du Cateau, membre du conseil supérieur du commerce et du conseil général des Églises réformées. Commandeur de la Légion d'honneur du 4 août 1867.

SEYSEL (JOSEPH-VICTOR-THOMAS, COMTE), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Turin (Italie) le 29 décembre 1770, mort à une date inconnue, maître des cérémonies de l'Impératrice et comte de l'Empire du 14 février 1810, fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député du département du Pô au Corps législatif. Il en sortit en 1814, lors de la séparation de l'Italie et de la France.

SÈZE (PAUL-VICTOR DE), député en 1789, né à Bordeaux (Gironde) le 15 décembre 1754, mort à Bordeaux le 1^{er} avril 1830, « fils de maître Jean Desèze, avocat à la cour, et de demoiselle Marthe Dufour-Duborgier de Favart », étudia la médecine à Montpellier, s'y fit recevoir docteur, devint agrégé à la faculté de médecine de Bordeaux et médecin en chef de l'hôpital Saint-André. L'un des 90 électeurs chargés de nommer les députés du tiers en 1789, il fut de la commission de rédaction des cahiers, et fut élu, le 11 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il prit plusieurs fois la parole à la Constituante, prêta le serment du Jeu de paume, fut membre du comité de santé, se montra partisan du veto royal, de l'égalité civile des juifs, de l'abolition des privilèges, mais désapprouva les lois sur les émigrés, la constitution civile du clergé et les atteintes portées aux prérogatives royales. Professeur d'histoire à l'école centrale de la Gironde, depuis la création (1796) jusqu'au remplacement par le lycée en 1803, il fut alors nommé président du collège électoral de Bordeaux et correspondant de l'Institut, puis, le 20 juillet 1809, professeur de philosophie et doyen de la faculté des lettres de Bordeaux, et recteur de l'académie le 26 août suivant. A la suppression de cette académie en 1816, il garda le titre de recteur honoraire. Il avait épousé, avant la révolution, Mlle Caroline de Raymond de Sallegourdes. Membre de la Société de médecine et de la Société des belles-lettres, sciences et arts de Bordeaux, et inspecteur général honoraire de l'université, M. de Sèze a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels on peut citer: *Recherches physiologiques et philosophiques sur la sensibilité ou la vie animale* (1786); *Opinion de M. de Sèze, député de Bordeaux, sur la sanction royale, lue à la séance du 4 septembre 1790*.

SÈZE (ROMAIN, COMTE DE), pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 26 septembre 1748, mort à Paris le 2 mai 1828, frère aîné du précédent, fit ses classes chez les jésuites, et étudia le droit à Bordeaux, où il commença à plaider à dix-neuf ans. Son discours pour la marquise d'Anglure, en 1782, lui attira les bonnes grâces de M. de Vergennes qui l'appela à Paris. Le 4 août 1784, il remplaça l'arget comme avocat des filles d'Helvétius, et, en 1789, défendit et fit acquitter devant le Châtelet le baron de Besenval, accusé du crime de haute trahison. A la suppression des parlements en 1790, il quitta le barreau, et ne montra que peu d'enthousiasme pour la Révolution. Sur la demande de Malesherbes, il fut chargé par Louis XVI du soin de sa défense; il accepta sans hésitation cette lourde tâche, et, à partir du 13 décembre, consacra tous ses instants à l'examen des pièces du dossier et à la composition de

son discours, qu'il lut au roi, le 25; Louis XVI fit supprimer la péroraison, si touchante que Tronchet et Malherbes pleuraient en l'entendant : « Je ne veux pas les attendre », dit le roi. Cette plaidoirie eut peut-être le défaut d'être trop sentimentale, trop peu précise, vis-à-vis de gens épouvantés autant que résolus en face des dangers de la patrie. Après l'exécution du roi, de Sèze se retira à Brévannes, près Paris. Dénoncé comme suspect, il y fut arrêté le 20 octobre 1793, conduit à la Force, puis au couvent de Picpus; la protection d'un employé de la police, M. Michel, qui feignit d'avoir égaré son dossier, afin de gagner du temps, lui permit d'attendre la chute de Robespierre; il fut remis en liberté trois semaines après. Fidèle à ses convictions monarchiques, il ne voulut accepter aucune fonction publique du Consulat ni de l'Empire, et correspondit, de sa retraite de Brévannes, avec quelques-uns des derniers émigrés qui avaient été ses amis. Ce sont ces correspondances, surprises par la police impériale, qui expliquent que Napoléon ait pu le traiter, avec une apparence de raison, d'agent secret de l'Angleterre. Nommé, à la Restauration, premier président de la cour de Cassation, en remplacement de Murair (15 février 1815), il suivit, pendant les Cent-Jours, Louis XVIII à Gand, reprit ses fonctions après Waterloo, devint pair de France le 17 août 1815, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, fut appelé à l'Académie française par ordonnance royale du 23 mai 1816, en remplacement de Ducis, et nommé comte le 31 août 1817; il obtint en même temps l'autorisation de placer dans ses armoiries le château du Temple entouré de fleurs de lys. Trésorier-commandeur du Saint-Esprit et chevalier de Malte, il fit partie, à la Chambre des pairs, de plusieurs commissions où il défendit constamment les projets de gouvernement, et prit plusieurs fois la parole, notamment à propos de la loi d'amnistie et du milliard des émigrés qu'il approuva. Il mourut d'une fluxion de poitrine à 80 ans. Paris et Bordeaux ont donné son nom à l'une de leurs rues. On a de lui : *Défense du roi Louis XVI prononcée à la barre de la Convention* (1792); *Discours de réception à l'Académie française* (1816), etc.

SÈZE (ETIENNE-ROMAIN, VICOMTE DE), pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 27 octobre 1780, mort à Paris le 22 avril 1862, fils du précédent et de « demoiselle Marguerite Brethous », débuta au barreau de Paris en 1807; puis il entra dans la magistrature, devint conseiller (1816), président (1822) à la cour royale de Paris, et, le 9 juillet 1828, fut admis, en remplacement de son père dé-cédé, à siéger à la Chambre des pairs. Il soutint de ses votes au Luxembourg le gouvernement de Charles X, et, ayant refusé, après juillet 1830, de prêter serment au nouveau roi, il rentra à la vie privée, où il s'occupa de philosophie et de littérature. On a de lui : *Du serment politique et de la souveraineté en France* (1831); *Histoire de l'évasion de Varennes au 21 juin 1791* (1843).

SÈZE (JEAN-PIERRE-AURÉLIEN DE), représenté en 1848 et en 1849, né à Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde) le 25 septembre 1799, mort à Bordeaux le 23 janvier 1870, fils de Paul-Victor de Sèze (*Voy. plus haut*), et neveu du défenseur de Louis XVI, fut reçu avocat en 1820, et entra dans la magistrature comme substitut à Bordeaux en 1824. Substitut du

procureur général (1825), avocat général (1827), il donna sa démission pour ne pas prêter serment à la branche cadette, et reprit sa place au barreau de Bordeaux. Catholique et royaliste ardent, il s'occupa activement de politique dans son département, plaça plusieurs procès criminels retentissants, devint bâtonnier en 1841 et conseiller général en 1847, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 12^e sur 15, par 53,499 voix (146,606 inscrits). Il siégea à droite, fit partie du comité de la justice, et vota pour les poursuites contre Louis Blanc et Causse, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy. Il s'abstint sur l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, et opta encore pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie des transportés, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Il prit plusieurs fois la parole, notamment pour appuyer, dans la séance du 12 janvier 1849, la proposition Râteau. Réélu, le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 13, par 73,335 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits), il siégea dans la majorité monarchiste, fut vice-président de l'Assemblée, et vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, qu'il contribua à élaborer. Après avoir soutenu la politique du prince-président, il se sépara de L.-N. Bonaparte au moment du coup d'Etat, contre lequel il protesta. Inscrit alors au barreau de Paris, il devint membre du conseil de l'ordre en 1863, et retourna à Bordeaux en 1865, où il redeint bâtonnier (1868). Il mourut deux ans après.

SHÉE (HENRI D'ALTON, COMTE DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Landrecies (Nord) le 25 janvier 1793, mort à Paris le 3 mars 1820, entra très jeune dans l'infanterie des armées du roi, puis, à l'époque de la Révolution, passa dans la cavalerie. Il fit comme officier d'état-major la campagne du Nord. Colonel en 1791, il demanda sa mise à la retraite par raison de santé et vécut fort retiré jusqu'à l'époque du Directoire. En 1797, Hoche le nomma président d'une commission intermédiaire établie à Bonn; en 1799, il remplaça Lakanal comme commissaire général du gouvernement dans les départements de la rive gauche du Rhin. Après le 18 brumaire, Clarke, son neveu, obtint pour lui un siège au conseil d'Etat, puis la préfecture du Bas-Rhin (4 vendémiaire an XI); il se trouvait à Strasbourg lors de l'enlèvement du duc d'Enghien. Commandeur de la Légion d'honneur en 1805, membre du Sénat conservateur le 5 février 1810, créé comte de l'Empire le 14 avril de cette même année, Shée se montra partisan fanatique de Napoléon et ne prit part aux discussions du Sénat que pour y défendre les idées qu'il savait agréables à l'Empereur. Il adhéra néanmoins à la déchéance, fut nommé pair de France le 4 juin 1814, ne prit aucune part aux Cent-Jours, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

SIAU (FRANÇOIS-EMMANUEL-LÉONARD), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant à Perpignan avant la Révolution. Délégué en 1790 par la garde nationale de cette ville pour exposer à la Cons-

tituante les troubles provoqués par le vicomte de Mirabeau (*Voj. ce nom*), il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée législative, le 4^e sur 5, à la pluralité des voix sur 139 votants. Il fut membre du comité du commerce, ne joua aucun rôle en vue, et disparut de la scène politique après la session.

SIBLOT (CLAUDE-FRANÇOIS-BRUNO), député en 1791, membre de la Convention, né à Lure (Haute-Saône) le 6 octobre 1752, mort à Lure le 21 octobre 1801, étudia la médecine et l'exerça à Lure. Partisan de la Révolution, il fut élu, le 29 août 1792, député de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, le 5^e sur 7, par 206 voix (369 votants). Siblot opina avec la majorité réformatrice. Il représenta également (4 septembre 1792) le même département à la Convention nationale, élu, le 3^e sur 7, par 267 voix (411 votants). Dans le procès du roi, il répondit : « La loi doit être égale pour tous. Je vote pour la mort. J'invite la Convention à examiner dans sa sagesse si l'intérêt de la patrie n'exige pas qu'on en suspende l'exécution. » Il se prononça d'ailleurs contre l'appel et contre le sursis. Il prit ensuite la parole pour faire une analyse des adresses et dons patriotiques, fut envoyé en mission dans le Doubs et la Haute-Saône pour la levée de 300,000 hommes (mal 1793), et reçut une nouvelle mission (avril 1794) dans la Saône-Inférieure et dans l'Eure, pour y installer le gouvernement révolutionnaire. Il fit arrêter indistinctement les nobles et les prêtres, ceux-là, comme la marquise de Rubolles (Rouen, 28 ventôse) parce « qu'on avait trouvé chez elle ses armes, un reçu d'abonnement à un journal aristocrate et une lettre aristocrate à elle écrite » ; ceux-ci parce qu'en n'abdiquant par leurs fonctions, ils se montraient « réfractaires à la volonté générale » (Evreux, 19 germinal). Son zèle thermidorien lui permit plus tard d'échapper à la réaction qui suivit la chute de Robespierre ; il disparut de la scène politique après la session.

SIBOUR (FRANÇOIS-LÉON), représentant du peuple en 1848, né à Istres (Bouches-du-Rhône) le 9 février 1807, mort à Antibes (Alpes-Maritimes) le 13 novembre 1864, cousin du suivant, entra dans les ordres, fit ses études à Aix, puis au grand séminaire, devint secrétaire de l'archevêché, et fut appelé, en 1842, à la chaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie d'Aix, et décoré de la Légion d'honneur le 27 avril 1845. Il était alors d'opinions très avancées et penchait vers l'opposition radicale. Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ardeche à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 9, par 33,040 voix, il fut membre du comité de l'instruction publique, et vota pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour la sanction de la Constitution par le peuple ; il ne prit pas part au vote sur l'ensemble de la Constitution, se rapprocha de la droite après l'élection du 10 décembre, et vota alors pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après la session, il resta à Paris auprès de son cousin l'archevêque, Mgr Sibour, fut nommé curé de Saint-Thomas d'Aquin, puis auxiliaire du diocèse, et sacré évêque de Tripoli *in partibus*, le 7 janvier 1855. L'empereur le nomma, peu après, chanoine du chapitre de Saint-Denis.

SIBOUR (DOMINIQUE-AUGUSTE-MARIE), sénateur du second Empire, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) le 4 avril 1792, assassiné à Paris le 3 janvier 1857, fils d'un négociant, et cousin du précédent, commença ses études à Pont-Saint-Esprit, les continua aux séminaires de Viviers et d'Avignon, et fut appelé à professer les humanités au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris. Ordonné prêtre en 1818, il fut attaché à la paroisse de Saint-Sulpice, puis à celle des Missions étrangères, se rendit à Nîmes auprès de l'évêque, M. de Chaffoy, et devint (1822) chanoine de la cathédrale. En même temps, il se faisait une brillante réputation de prédicateur. Désigné pour prêcher le carême devant Charles X en 1831, il en fut empêché par les événements, et se consacra à une traduction de la *Somme* de saint Thomas. Le 28 septembre 1839, il fut nommé évêque de Digne. Collaborateur de l'*Acenir*, il fut ardemment mêlé aux grands débats qui agitérent alors le monde religieux, lutta pour la liberté de l'enseignement et publia sur ce sujet un *Mémoire* remarquable. En 1843, il se laissa porter comme candidat à l'Assemblée constituante ; mais il se désista avant le scrutin. Le général Cavaignac l'ayant appelé, le 15 juillet suivant, à remplacer Mgr Affre, archevêque de Paris, mort sur les barricades, il prit possession de son siège archiépiscopal le 17 octobre suivant, manifesta des opinions républicaines, présida solennellement à la promulgation de la Constitution sur la place de la Concorde, fit preuve de courage pendant l'épidémie cholérique de 1849, et dirigea, la même année, les délibérations d'un concile provincial et d'un synode diocésain. Ses démêlés avec l'*Univers*, feuille ultramontaine dont il interdit la lecture à tous les ecclésiastiques de son diocèse, sont restés célèbres. Rallié au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il célébra, le 3 janvier 1852, à Notre-Dame, un *Te Deum* solennel d'actions de grâces en l'honneur de cet événement, et fut appelé, le 27 mars 1852, à siéger au Sénat, où il se montra le fidèle défenseur du régime impérial. Il bénit (janvier 1853) le mariage de l'empereur, organisa à l'église Sainte-Geneviève une « fête des Ecoles », établit une nouvelle démarcation des paroisses de Paris, et se rendit à Rome (1854) pour assister à la promulgation du nouveau dogme de l'Immaculée-Conception. Comme il inaugurait processionnellement (3 janvier 1857) à Saint-Etienne-du-Mont la neuvaime de sainte Geneviève, il fut frappé au cœur d'un coup de couteau par un prêtre interdit nommé Jean Verger, qui s'écria, par allusion sans doute au dogme récemment promulgué : « *Pas de désesse!* » Mgr Sibour a publié des *Mandements*, des *Discours*, un ouvrage sur les *Institutions diocésaines* (1845), un autre sur les *Actes de l'église de Paris, touchant la discipline et l'administration* (1854). Commandeur de la Légion d'honneur (16 juin 1856).

SIBUET (GEORGES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bellay (Ain) le 24 novembre 1767, mort à Paris le 14 janvier 1823, « fils de sieur Claude-Maximilien Sibuet, procureur au bailliage, et de demoiselle Authonillette Lavigne », fut reçu avocat en 1789. Il exerça la profession de défenseur officieux à Bourg, puis à Paris, et, après avoir rempli en 1792 une mission à Bruges, fut envoyé à l'armée des Alpes-Maritimes en qualité d'accusateur public. Il se démit de ce poste sur son refus de reconnaître coupable le général Camillo

Rossi, qui poursuivait la société populaire de Grenoble. Juge au tribunal de cassation (1^{er} ventôse an II, juge au tribunal d'appel de Bruxelles (an VIII), il fut élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Corbeil avec 27 voix (52 votants, 91 inscrits). Après la courte session de cette législature, il rentra dans la vie privée.

SIBUET (JOSEPH-PROSPER, BARON), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Thionville (Moselle) le 17 février 1811, mort au château de Vireux (Ardennes) le 25 janvier 1874, fit son droit à Paris, fut reçu avocat en 1833, voyagea en Japonie, et, à son retour, fut nommé auditeur au conseil d'Etat (1838). Partisan de l'empire et conseiller général de Givet en 1852, il fut nommé par Napoléon III aide des cérémonies aux Tuileries, et secrétaire de l'introduitour des ambassadeurs (1858). Élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 3^e circonscription des Ardennes, le 1^{er} juin 1863, par 20,431 voix (25,114 votants, 30,176 inscrits), contre 2,675 à M. Toupet des Vignes et 1,605 à M. Etivant, et réélu, le 24 juin 1869, par 19,802 voix (25,161 votants, 29,811 inscrits), contre 5,251 à M. Millart, M. Sibuet légèra dans la majorité dévouée à l'empire et vota pour la guerre. Il avait donné après son élection sa démission de ses fonctions à la cour, et reçu le titre honorifique en décembre 1869. Il rentra dans la vie privée aux événements de 1870. Chevalier de la Légion d'honneur (15 août 1861), officier (13 août 1869).

SICOTIÈRE (PIERRE-FRANÇOIS-LÉON DUCHESNE DE LA), représentant en 1871 et membre du Sénat, né à Valframbert (Orne) le 3 février 1812, fit ses études à Alençon, et son droit à Caen, et se fit inscrire en 1835 au barreau d'Alençon dont il fut plusieurs fois bâtonnier. Il s'occupa surtout de travaux d'érudition et d'histoire, devint conseiller municipal d'Alençon (1862), conseiller d'arrondissement (1845), et donna sa démission au coup d'Etat de 1851. Conseiller général du canton ouest d'Alençon en 1862, il se présenta, comme candidat indépendant au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 1^{re} circonscription de l'Orne, où il échoua avec 9,522 voix contre 12,212 à M. Grollier et 1,760 au baron Leguay. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 8, par 57,820 voix (65,515 votants, 123,713 inscrits). Il prit place au centre droit, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, fut rapporteur du projet de loi sur l'ivresse publique, de l'enquête sur la situation de l'Algérie, et vota pour la paix, pour l'abrogation de lois d'exil, pour la pétition des évêques, (s'abstint sur la démission de Thiers), pour le septennat, pour le ministère de Broglie, (s'abstint sur l'amendement Wallon), et pour les lois constitutionnelles. Élu sénateur de l'Orne, le 30 janvier 1876, par 374 voix (595 votants), il siégea de nouveau à droite et vota pour la dissolution de la chambre demandée, en juin 1877, par le ministère de Broglie. Réélu, au renouvellement triennal du Sénat du 8 janvier 1882, par 332 voix (583 votants), il continua de siéger dans la minorité conservatrice, et combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains; il s'est prononcé, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la

procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Président, depuis 1843, de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, M. de la Sicotière a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire et d'archéologie, et a collaboré au journal le *Droit*, aux *Recherches littéraires* de Quérard, à la *Revue des questions historiques*, au *Bulletin monumental*, etc.

SIEGFRIED (JULES), député de 1885 à 1889, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 12 février 1837, s'occupa de commerce dès sa jeunesse, fonda une maison au Havre en 1862, puis alla à Bombay, lors de la crise cotonnière, et y établit le premier comptoir français pour l'achat sur place des cotons. Ses affaires ayant prospéré, il établit des succursales à Liverpool, à la Nouvelle-Orléans et à Savannah. Membre de la chambre de commerce du Havre en 1869, il opta pour la France après le traité de Francfort (1871), devint conseiller municipal et adjoint au maire du Havre en 1871, fut révoqué de ces dernières fonctions au 16 mai, fut réélu conseiller général (1877) du canton de Bolbec, se présenta sans succès aux élections législatives du 14 octobre de la même année, et fut nommé maire du Havre en 1878. Il contribua dans cette ville à la fondation de l'École Franklin et des cités ouvrières, et aida, en Alsace, à l'organisation du cercle de commerce de Mulhouse, et à la création de l'École alsacienne à Paris. Officier de la Légion d'honneur et officier d'académie, il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Seine-Inférieure, et fut élu, le 11^e sur 12, par 77,479 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). Il prit place à l'Union républicaine, traita principalement les questions commerciales et industrielles, quitta les affaires peu après son entrée à la Chambre, s'associa (juin 1886) à la proposition Loustalot relative à l'augmentation du nombre des conseillers généraux, et, le 29 novembre 1887, prit avec M. Delmas l'initiative d'une déclaration tendant à la concentration républicaine. Cette déclaration, qui réunirent en peu de jours 160 signatures, facilita la constitution du cabinet Tirard, au grand mécontentement des radicaux qui comptaient arriver au pouvoir, mais ne réussit, en somme, qu'à constituer pour quelque temps une majorité ministérielle. M. Siegfried soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'abstint sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution. On a de lui : *La Misère, son histoire, ses causes, ses remèdes*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

SIEYÈS (EMMANUEL-JOSEPH, COMTE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, né à Fréjus (Var) le 3 mai 1748, mort à Paris le 20 juin 1836, un des septennaires d'un contrôleur des actes, fut destiné à l'Église, et, bien que ses goûts l'entraînassent vers l'état militaire, fut reçu prêtre après avoir fait ses études chez les Doctrinaires de Draguignan, la

puis (1762) au séminaire de Saint-Sulpice. Pourvu d'un canonicat à Tréguier (1775), il suivit l'évêque de cette ville, M. de Lubersac, quand celui-ci fut nommé au siège de Chartres, et devint successivement vicaire général de Chartres, chanoine de la cathédrale, chancelier de l'évêché, et conseiller commissaire à la chambre du clergé de France (1787). Ce fut à cette époque qu'il étudia la métaphysique, les langues, l'économie politique, la musique, méditant de vastes réformes. Membre de l'assemblée provinciale d'Orléans, il publia, en 1788, les *Lucs sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer*, puis *l'Essai sur les privilèges*, et, en janvier 1789, la célèbre brochure : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* Ces travaux le mirent en vue, et il fut élu, le 19 mai 1789, député du tiers état de la Ville de Paris aux Etats Généraux. Il fut un des investigateurs de la réunion des trois ordres, proposa, le 15 juin, que les représentants des communes se déclarassent « Assemblée des représentants, connus et vérifiés de la nation française », se rallia, le lendemain, à la dénomination d'Assemblée nationale, et rédigea la formule du serment du Jeu de paume. Lors de la célèbre apostrophe de Mirabeau au maître des cérémonies du roi, Sieyès ajouta : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, délibérons. » En juillet, il fut un des organisateurs du « Club breton » qui devait être le noyau du club des Jacobins, défendit, dans la nuit du 4 août, les dîmes du clergé contre ceux « qui voulaient être libres, mais qui ne savaient pas être justes », proposa, quelques jours après, un projet de « Déclaration des droits », protesta contre le veto, fit décréter que la France serait divisée en départements, et déposa un rapport (29 janvier 1790) sur les délits de presse, qui souleva les réclamations de la presse avancée : « Ne perdons pas de vue l'abbé Sieyès », dit à ce propos Marat. Membre du comité de constitution, président de l'Assemblée (8 juin 1790), il fut élu, en février 1791, membre du directoire du département de la Seine, et refusa la candidature qui lui était offerte aux fonctions d'évêque de Paris. En avril, il lut un long rapport en faveur de la tolérance religieuse, et partisan de la monarchie constitutionnelle, qu'il préférait « parce qu'il n'est démontré, disait-il, qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république », adressa un défi aux « républicains de bonne foi », défi auquel Thomas Paine répondit en lui proposant de discuter avec lui sur les avantages comparés de la république et de la monarchie. Il travailla beaucoup au comité de constitution, mais l'obscurité de ses conceptions métaphysiques fit le plus souvent rejeter ses avis. Après la session, il se retira à la campagne. Élu membre de la Convention (8 septembre 1792) par trois départements, dans l'Orne, le 8^e sur 10, dans la Gironde, le 6^e sur 12, dans la Sarthe, le 9^e sur 10, il opta pour ce dernier département, et se tint sur une prudente réserve ; à quelqu'un qui lui demandait plus tard ce qu'il avait fait pendant ces temps difficiles : « J'ai vécu », répondit-il. Dans le procès du roi, il vota contre l'appel, contre le sursis, et pour « la mort » ; le *Moniteur* ne mentionne nullement « la mort sans phrase », vote qui lui fut si souvent reproché depuis. Membre du comité d'instruction publique, il inspira, dit-on, les projets présentés par Lakanal : « Cet ouvrage, dit Robespierre, n'est pas de celui qui vous le présente ; je me méfie beaucoup de son véritable auteur. » Il se mit silencieusement du

côté des vainqueurs au 31 mai, contre les Girondins, et au 9 thermidor contre Robespierre, et déposa (10 novembre 1793) ses lettres de prêtrise en disant : « J'ai vécu victime de la superstition ; jamais je n'en ai été l'apôtre ni l'instrument. » Il entra au comité de salut public (5 mars 1795), fit prononcer (31 mars) la réintégration dans la Convention des députés arrêtés comme complices des Girondins, fit voter une « loi de grande police », refusa les fonctions de président de la Convention (21 avril), et fut envoyé en mission en Hollande, où il signa le traité de paix du 16 mai. Il approuva la Constitution de l'an III, et proposa sans succès un « jury constitutionnaire » destiné à assurer la marche de la Constitution. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par 19 départements, il opta pour la Sarthe qui lui avait donné 188 voix sur 503 votants. Il fut membre des principaux comités, refusa de faire partie du Directoire exécutif et de diriger le ministère des Relations extérieures, et faillit être assassiné (12 avril 1797) par son compatriote, l'abbé Pouille, qui lui tira une balle dans le poignet. Pouille ne fut condamné qu'à vingt ans de fers, et Sieyès dit à son portier : « Si Pouille revient, vous lui direz que je n'y suis pas. » Il garda dans le Conseil la réserve prudente dont il avait déjà fait preuve à la Convention, jusqu'au coup d'Etat de fructidor ; il se déclara alors ouvertement pour les vainqueurs de cette journée, et rédigea le décret de proscription qui frappa cinquante-deux députés. Président du Conseil (22 novembre 1797), il fut réélu député au même Conseil, le 22 germinal an VI, par les départements de l'Aube et des Bouches-du-Rhône, et fut nommé ambassadeur à Berlin (10 mai 1798). Les savants, les philosophes et la cour elle-même lui firent un accueil ému, et il revint à Paris, au bout d'un an, ayant été désigné par le sort pour remplacer Rewbell dans le Directoire (16 mai 1799) ; un mois auparavant (23 germinal an VII) il avait été réélu député au Conseil des Cinq-Cents par le département d'Indre-et-Loire. Appelé à la présidence du gouvernement (19 juin), il dit à son collègue Goussier : « Nous voici membres d'un gouvernement qui, nous ne pouvons le dissimuler, est menacé de sa chute prochaine. Mais, quand la glace se rompt, les pilotes habiles peuvent échapper à la débâcle. » Pour son compte, il était déjà entré en relations avec Bonaparte, qu'il s'efforçait de convaincre de l'excellence de ses théories constitutionnelles. Ils s'entendirent facilement. Sieyès fut chargé de préparer l'allusion des députés influents au coup d'Etat de brumaire, dont Bonaparte se réserva l'exécution. Le lendemain, Sieyès fut nommé le premier des trois consuls provisoires ; mais quand il voulut appliquer sa constitution, dans laquelle, comme le dit Napoléon à Sainte-Hélène, il ne lui laissait, sous le titre de « grand électeur », que le rôle de « cochon à l'engrais », le général s'en débarrassa en l'envoyant au Sénat (22 frimaire an VIII), et en ajoutant à cette dignité le magnifique domaine de Crosnoy (Seine-et-Oise). Président du Sénat, membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand-officier (25 prairial suivant), comte de l'Empire (3 juin 1803), grand-croix (3 avril 1813), membre de l'Institut (classe des sciences morales et politiques) depuis la création et de l'Académie française en 1804, Sieyès, qui avait quitté la présidence de la Chambre haute, n'assista pas à la séance du 1^{er} avril 1814 où le Sénat vota l'adresse au peuple français, mais il vota la déchéance de l'empereur le lendemain. Aux Cent-

Jours, Napoléon le fit entrer à la Chambre des pairs (2 juil. 1815); mais la fortune de Napoléon lui parut assez compromise pour l'empêcher de siéger et de donner aucune adhésion à l'Empire constitutionnel. En décembre 1815, les menaces de réaction le firent partir pour Bruxelles; une note de la police de la Restauration, du 14 mai 1827, dit: « Sieyès a de la fortune, vit bien à Bruxelles, voit très peu de Français, a manifesté le désir d'acheter une habitation, vit très retiré, ne se montre presque pas. » Il entra en France à la révolution de 1830, reprit sa place à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales, et mourut à quatre-vingt-huit ans. Son influence avait été considérable, au début de la Révolution, mais il resta étranger aux phases passionnées de ce grand drame, dont les développements effarouchèrent son esprit spéculatif et systématique. « Les hommes sont à ses yeux, dit Talleyrand dans ses *Mémoires*, des êtres à faire mouvoir. C'est un chef d'opinion, car il a le don de faire prévaloir la sienne; ce n'est pas un chef de parti, parce que, si on l'écoute avec déférence, on le suit sans enthousiasme. »

SIEYÈS (JOSEPH-BARTHÉLEMY), député en 1789, né à Fréjus (Var) le 6 février 1749, mort à Paris le 25 novembre 1830, était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 27 avril 1785, député du tiers aux États-Généraux par la section de Draguignan. Parent du célèbre Sieyès et partisan comme lui des idées nouvelles, il prêta le serment du Jeu de paume et vota constamment avec la majorité. Après la session, il se tint à l'écart, ne reprit de fonctions publiques que sous le Consulat, et, grâce à la protection de son parent, fut nommé juge au tribunal de Cassation le 11 germinal an VIII, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

SIEYÈS (JOSEPH-HONORÉ-LEONCE), député au Corps législatif en l'an VIII, né à Fréjus (Var) le 25 mai 1751, mort à Paris le 20 juillet 1830, « fils de Honoré Sieyès, bourgeois, et de demoiselle Anne Anglès, son épouse », administrateur du département du Var sous la Révolution, puis receveur de l'enregistrement à Fréjus, fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Var au Corps législatif. Il en sortit en l'an XIV, et devint directeur de l'enregistrement à Chartres.

SIGNART (NICOLAS-FRÉDÉRIC), représentant en 1848 et en 1849, né à Mornay-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) le 15 avril 1803, étudia la médecine, fut reçu docteur et s'établit à Autrey, dans la Haute-Saône, pour y exercer sa profession. Il se mêla, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, aux luttes du parti démocratique, fut nommé, après février 1848, commissaire du gouvernement provisoire à Vesoul, et fut envoyé (23 avril) à la Constituante comme représentant de la Haute-Saône, le 3^e et dernier de la liste, par 20,157 voix. Il prit place à gauche, fit partie du comité de l'agriculture, et vota généralement avec la Montagne, contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causseillère, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail; il s'abstint lors du vote sur l'ensemble de la Constitution, se prononça encore contre la proposition Râteau, pour la mise en accusation du président et de ses

ministres, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'amnistie des transportés, et signa la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Réélu, le 13 mai 1849, le 4^e sur 7, représentant du même département à l'Assemblée législative, par 29,088 voix (63,814 votants, 93,901 inscrits), M. Signart appartint à la minorité démocratique, protesta et vota contre les lois répressives et restrictives, lutta contre la politique de l'Élysée, et, rendu à la vie privée par le coup d'Etat du 2 décembre, reprit à Gray sa profession de médecin.

SILHOL (FRANÇOIS-JOSEPH-LOUIS-EMILE-ALFRED), député de 1881 à 1885, né à Saint-Ambroix (Gard) le 12 octobre 1829, était propriétaire à Bessèges. Membre du conseil général du Gard pour ce canton, il se présenta à la députation, le 14 octobre 1877, dans la 2^e circonscription d'Alais, et obtint 6,127 voix, contre 10,417 à l'elu conservateur, M. de Valfons. Lors du renouvellement de 1881, M. Silhol se représenta, sous le patronage de M. Cazot, et fut élu, au second tour de scrutin (4 septembre), député de cette circonscription, par 8,988 voix, contre 7,075 à M. de Roux-Larcy, conservateur-monarchiste. M. Silhol prit place à gauche, dans les rangs de la majorité, avec laquelle il vota jusqu'en 1885, notamment pour les crédits de l'expédition du Tonkin.

SILLERY (CHARLES-ALEXIS-PIERRE BRULART DE GENLIS, COMTE DE), député en 1789, membre de la Convention, né à Paris le 20 janvier 1737, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, était comte du marquis de Puisieux qui fut secrétaire d'Etat, et appartenait à une ancienne famille de robe, originaire de la Champagne. Il entra à quatorze ans dans la marine, acquit très rapidement le grade de lieutenant, puis celui de capitaine de vaisseau, et se distingua par sa bravoure dans plusieurs engagements, notamment au siège de Pondichéry; blessé, fait prisonnier, et conduit en Angleterre, il y connut Ducrost de Saint-Aubin, s'éprit de la fille de son aïeul, à la vue de son portrait, et obtint l'autorisation de rentrer en France pour l'épouser (1762). La jeune comtesse de Genlis fut admise au nombre des dames d'honneur de la duchesse de Chartres (1770), tandis que son mari était fait capitaine des gardes du duc de Chartres, dont il ne tarda pas à devenir le confident. Héritier de la terre de Sillery, il quitta alors pour le titre de marquis de Sillery celui de comte de Genlis, fut fait maréchal de camp, et fut élu (27 mars 1789) député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Reims. Il s'attacha à la politique du duc d'Orléans, et fit partie des comités de vérification, de rédaction, de judicature, des recherches, de la marine. A un député de Reims qui ne voulait pas s'écarter du mandat impératif qu'il avait reçu de voter par ordre, il répliqua que « l'honneur ne lui était pas moins cher qu'à son honorable co-député; qu'à la vérité les cahiers dont ils étaient chargés lui prescrivaient de voter par ordre; mais qu'un autre article du même cahier laissait à la prudence des députés de faire tout ce qu'ils croiraient convenable pour le bien public; que cet article, étant général, mettait les députés dans une liberté entière. » Il réclama la permanence des assemblées nationales, se prononça contre le veto absolu, vota pour que la déclaration des droits fut accompagnée d'une déclaration des devoirs, se mêla activement aux travaux de la commission chargée de réorganiser la marine, et fut secré-

taire de l'Assemblée (14 juin 1791). Le 13 septembre 1792, Sillery fut élu, par le département de la Somme, membre de la Convention, le 15^e sur 17, par 171 voix (215 votants). Il remplit une mission près de l'armée de Champagne, et, lors du procès du roi, répondit au 3^e appel nominal: « Je vous déclare que je ne prononce pas comme juge de Louis. Mes commettants n'ont pas été assez insensés pour cumuler sur une tête tous les pouvoirs. Je ne puis être accusateur et juge dans la même cause. C'est comme législateur que je prononce une mesure de sûreté générale. Si vous n'aviez pas aboli la royauté, nul de nous n'eût hésité à prononcer la mort. Aujourd'hui, si Louis est envoyé à l'échafaud, vous remplissez les vœux de tous ceux qui ont dans le cœur le fanatisme de la royauté, et ces vœux se reportent sur un enfant intéressant par son âge, ses malheurs et son innocence. Citoyens, j'ai entendu parler d'une faction à laquelle on suppose des projets dangereux contre la liberté publique. Qu'on me la montre donc cette faction; je la combattrai jusqu'à la mort. Je demande que Louis et sa famille soient bannis à perpétuité, mais que cette mesure n'ait lieu qu'à la paix. » Il vota en outre pour l'appel et pour les surseis, et présenta un projet de loi pour fixer les récompenses et les indemnités dues aux officiers et soldats de la République, suivant la gravité des blessures reçues. Devenu suspect aux révolutionnaires à cause de ses attaches avec le duc d'Orléans, il fut impliqué dans l'affaire des députés de la Gironde (3 octobre). Condamné à mort le 30 octobre, il se confessa, prétend l'abbé Lothinger, à l'abbé Fauchet (*Voy. ce nom*), et fut conduit le lendemain au lieu de l'exécution avec vingt et un de ses collègues. Sillery monta le premier sur l'échafaud, salua le peuple, et se livra au bourreau.

SILVA (CLÉMENT-CLAUDE-JEAN-JOSEPH), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à Chambéry (Savoie) le 7 février 1819, était avocat à Chambéry avant l'annexion. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 5, par 21,448 voix (37,302 votants, 76,000 inscrits); il prit place à la gauche républicaine, et se prononça aussitôt pour le retour à Paris: « S'il n'y a pas de danger à Paris, dit-il, il n'est pas besoin d'explication, et, s'il y en a, nous devons aller au cœur du danger, parce que nous le conjurons par la dignité de notre attitude, et, s'il le faut, par l'énergie de nos résolutions. » Dans une lettre à ses électeurs (1873), il se prononça énergiquement contre les tentatives de restauration monarchique, et protesta également contre les idées séparatistes (1874). Il vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua dans son département; mais il fut réélu, le 20 février suivant, député de l'arrondissement de Saint-Julien, par 6,634 voix (12,301 votants, 15,231 inscrits), contre 5,549 à M. Mongellaz. Il reprit sa place à gauche, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Il voulait se représenter en 1877; mais, attaqué par des journaux locaux, il se désista et fit condamner ses calomnieux; le 28 février 1878, il fut nommé consul de France à Coni (Italie).

SILVESTRE (ZÉPHIRIN), député de 1877 à 1878, né à Cabrières (Vaucluse) le 30 mai 1833, était connu comme un des plus ardents légitimistes de son département, lorsqu'il se présenta aux élections législatives de 1876, dans l'arrondissement d'Apt; il échoua, au second tour de scrutin (5 mars), avec 6,070 voix contre 7,318 à Pélu républicain, M. Alfred Naquet. Il fut de nouveau candidat le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, cette fois avec le patronage officiel du gouvernement du Seize-Mai. La lutte fut des plus vives. M. Silvestre fut proclamé élu par 7,306 voix contre 6,423 au député sortant, M. Naquet. Mais, lors de la vérification des pouvoirs, les élections de Vaucluse furent annulées, et, dans les procès qui furent intentés à la suite de ces élections, il fut produit, devant le tribunal d'Apt, un propos du sous-préfet de cette ville au maire de Grambois: « Il faut faire la majorité à Silvestre, réussit quand même; il y va du salut de la France; il faut faire sauter quelques paquets, c'est un devoir. Cela se fera ainsi partout. » M. Silvestre ne se représenta pas, et fut remplacé, le 7 avril 1878, par M. Naquet.

SIMÉON (JOSEPH-JÉRÔME, COMTE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, ministre, représentant aux Cent-Jours, député de 1815 à 1821, pair de France, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 30 septembre 1749, mort à Paris le 19 janvier 1842, « fils de M. maître Joseph-Sextius Siméon, avocat au parlement, et professeur en surveillance dans la faculté de droit de l'université d'Aix, et de demoiselle Marie-Bressier », fit ses études au collège du Plessis à Paris, et fut reçu avocat à Aix, à vingt ans. Il plaida sans éclat, mais avec une force et une clarté particulières, de nombreux procès, fut nommé professeur de droit à l'université d'Aix en 1778, et assesseur de Provence en 1783. Peu favorable aux idées nouvelles, il dut renoncer à sa chaire pour ne pas prêter serment à la constitution civile du clergé, prit part au mouvement fédéraliste du Midi avec la charge de procureur syndic des Bouches-du-Rhône, et, mis hors la loi (août 1793), se réfugia en Italie. Il ne rentra en France qu'après le 18 brumaire au III, et accepta aussitôt, des représentants en mission, les fonctions de procureur-syndic du département; il y montra un esprit ferme et conciliant. Élu, le 21 vendémiaire an IV, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents par 163 voix sur 230 votants, il siégea parmi les modérés, dénonça les actes arbitraires de Fréron dans le Midi, s'opposa au serment de haine à la royauté, demanda la dissolution des clubs et la répression des journaux, et rapporteur du message des Directeurs en faveur de Lesurques, conclut à l'ordre du jour qui fut voté. Président du Conseil au moment du coup d'Etat de fructidor, il protesta énergiquement contre ce coup de force, fut condamné à la déportation, échappa aux recherches, mais obéit au décret de janvier 1799 qui enjoignait à ceux qui s'étaient soustraits à la déportation de se rendre à l'île d'Oléron, sous peine d'être considérés comme émigrés. Le coup d'Etat de brumaire le remit en liberté. Il refusa la préfecture de la Marne que lui offrait le premier Consul (11 ventôse an VIII), accepta les fonctions de substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation (19 germinal), et entra au Tribunal (8 floréal). Il prit une part importante à la rédaction du code

civil qu'il fut chargé de présenter au Corps législatif, fit, sur le Concordat, un rapport remarquable, vota le consulat à vie (11 mai 1802) et l'établissement de l'empire (mai 1804) : « Le peuple, dit-il, propriétaire et dispensateur de la souveraineté, peut changer son gouvernement. Le retour d'une dynastie détronée, abattu par le malheur moins encore que par ses fautes, ne saurait convenir à une nation qui s'estime. Si la Révolution nous a fatigués, n'aurions-nous pas d'autres moyens, lorsqu'elle est arrivée à son terme, que de nous replacer sous ce joug brisé depuis douze années ? Qu'on ne se trompe pas en regardant comme une révolution ce qui n'est que la conséquence de la révolution ; nous la terminerons. Rien ne sera changé dans la nation, nous passerons d'un gouvernement au même gouvernement. » Nommé conseiller d'Etat le mois suivant, membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), Siméon fut chargé par l'empereur (1807) de l'organisation du nouveau royaume de Westphalie, avec les fonctions de ministre de l'intérieur, de la justice et de président du conseil d'Etat. Chevalier de l'empire (10 septembre 1808), il fut envoyé à Berlin comme ministre plénipotentiaire du roi de Westphalie, remplissant les mêmes fonctions près de la Confédération du Rhin, et obtint en 1813 sa retraite motivée sur son grand âge. Mais, après l'abdication, il adhéra au retour des Bourbons, et fut nommé par le roi préfet du Nord (mai 1814), et grand-officier de la Légion d'honneur (octobre). Les Cent-Jours le ramènèrent à Napoléon, et il fut élu, le 13 mai 1815, représentant du grand collège des Bouches-du-Rhône par 7 voix sur 13 votants. Son attitude assez réservée dans cette assemblée lui permit de se rallier avec empressement à la seconde Restauration, et de se faire élire, le 22 août 1815, député du grand collège du Var, par 61 voix sur 114 votants et 230 inscrits ; il siégea dans la minorité ministérielle de la Chambre introuvable. Le roi l'avait nommé, dès le 24 août, conseiller d'Etat ; en cette qualité, il défendit devant la Chambre des pairs la politique de Decazes. En janvier 1816, il vota pour la loi d'amnistie, mais pas pour les amendements proposés par la commission. Réélu député, le 4 octobre 1816, par 64 voix (126 votants, 232 inscrits), il défendit, comme commissaire du roi, le projet de loi sur la liberté de la presse (13 décembre 1817), le projet de loi sur le recrutement (1818), refusa, dit-on, le portefeuille de la Justice qui fut donné à M. de Serre, accepta le titre de comte (3 juillet 1818), fut nommé inspecteur des écoles de droit (7 mai 1819), puis sous-secrétaire d'Etat à la Justice, et ministre de l'Intérieur dans le cabinet Richelieu, du 21 février 1820 au 14 décembre 1821. En cette qualité, il dut présenter et défendre les lois contre la presse et contre la liberté individuelle, et la loi du double vote. Démentionnaire avec le cabinet en décembre 1821, il avait été nommé pair de France le 25 octobre précédent ; il reçut en outre le titre de ministre d'Etat et de membre du conseil privé. Il défendit à la Chambre haute les libertés constitutionnelles, prêta serment au gouvernement de juillet, entra à l'Académie des sciences morales et politiques (29 décembre 1832), remplaça M. Barthé à la présidence de la cour des comptes (27 mai 1837), et se démit de ses fonctions le 31 mars 1839 ; il avait alors 90 ans. Il mourut trois ans plus tard, et conserva jusqu'au dernier jour « les agréments d'un esprit vif et orné, à dit M. Mignet, les ressources

d'une expérience instructive et indulgente. » On a de lui : *Eloge de Henri IV* (1769) ; *Choix de discours et opinions* (1821), etc.

SIMÉON (JEAN-JOSEPH), député au Corps législatif en l'an XIV, né à Correns (Var) le 6 mai 1759, mort à Brigueoles (Var) le 17 août 1808, « fils de sieur Blaise Siméon, et de demoiselle Anne-Claire Lauret », notaire à Correns, puis juge au tribunal de première instance de Brigueoles, fut élu, le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, député du Var au Corps législatif. Il en sortit en 1810, et reprit ses fonctions au tribunal de Brigueoles.

SIMÉON (JOSEPH-BALTHAZAR, VICOMTE), pair de France, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 6 janvier 1781, mort à Dieppe (Seine-Inférieure) le 14 septembre 1816, fils du comte Siméon (*Voy. plus haut*), et de dame Madeleine-Françoise Garcin, entra en 1800, comme élève aux affaires étrangères, fut attaché à Joseph-Bonaparte au congrès de Lunéville, puis fut nommé secrétaire à Florence et ensuite à Rome, et chargé d'affaires à la cour de Stuttgart. En 1807, il représenta le roi de Westphalie à Berlin, à Darmstadt, à Francfort et à Dresde. Rallié au gouvernement royal, il occupa, sous Louis XVIII, plusieurs postes administratifs, fut préfet du Var (12 juillet 1815), préfet du Doubs (27 mars 1818), préfet du Pas-de-Calais (10 juillet 1818-1^{er} septembre 1821), et maître des requêtes au conseil d'Etat (1821). Révoqué par le ministère Corbière à cause de ses tendances libérales et constitutionnelles, il entra en faveur sous le cabinet Martignac, et fut appelé aux fonctions de directeur général des beaux-arts (13 janvier 1828) et de conseiller d'Etat (1829). M. de Polignac le priva de nouveau de ses emplois, mais la révolution de juillet les lui rendit, et le gouvernement de Louis-Philippe le nomma pair de France par ordonnance du 11 septembre 1835. Il se mêla activement aux discussions, et fut rapporteur de la loi sur la propriété littéraire. En 1842, l'état de sa santé l'obligea de voyager en Italie. De retour en France, il mourut (1846) à Dieppe, où il s'était rendu pour prendre les bains de mer. Siméon cultivait avec succès les arts et la littérature ; collectionneur éclairé, il peignait et gravait à l'eau forte. Il fut membre de la Société des antiquaires de France et membre libre de l'Académie des Beaux-Arts. On a de lui : *Notice sur les usages et le langage des habitants du Haut-Pont, faubourg de St-Omer* (1821) ; *Eloge du baron de Morogues*, etc.

SIMÉON (HENRI, COMTE), député de 1843 à 1848, représentant en 1850 et sénateur du second Empire, né à Florence (Italie) le 16 octobre 1803, mort à Paris le 21 avril 1874, fils du précédent, étudia le droit et entra (1826) au conseil d'Etat. Partisan de la monarchie de juillet, il la servit comme préfet des Vosges (1830), du Loiret (1835) et de la Somme (1840), fut appelé (1842) par M. Humann à la direction générale des tabacs, et fut élu, le 10 juin 1843, député du 4^e collège des Vosges (Remiremont), par 76 voix (105 votants, 149 inscrits), en remplacement de M. Bresson, décédé. Il prit place au centre, compta parmi les soutiens les plus zélés du pouvoir et opta avec la majorité conservatrice pour l'indemnité Pritchard. Commandeur de la Légion d'honneur (1845), il fut réélu, le 1^{er} août 1846, par 96 voix (145 votants, 155 inscrits), contre 49 à M. Floret, soutint la politique de Guizot, et fut rendu à